

UNIVALOM

Siège :
449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention-Traitement-Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil syndical

Légal : 40

Désignés : 34

(dont 6 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 20

Votants : 29

Procuration : 4

Date de la convocation :

01 juillet 2026

SEANCE DU 07 juillet 2026

Délibération 2026-44

**OBJET : Désignation d'un représentant auprès du Centre
National d'Action Sociale (CNAS)**

Le 7 juillet 2026 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Matthieu GILLI, Hassan EL JAZOULI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Xavier WIIK, Caroline JOUSSEMET, Anne laure SEBBAR, Elisabeth DEBORDE, Florence BENICHOU délégués de la
Commission syndicale ;

Ewan CORINALDESI, Thierry COMODINI, Corinne CELLAMARO, Joseph CESARO, Delphine CAROSI, délégués de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI, Catherine SIMON, délégués de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Ahmad BADRAH, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Carole BONAUT à Hassan EL JAZOULI

Vincent PIOT à Catherine SIMON

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick FISCHER, Thierry OCCELLI, Richard THIERY, Khéra BADAOU, Françoise BRUNETEAUX,
Christophe ULIVIERI, Marc FAURE, Severine MAGGIO DELAGE, Emmanuel DELMOTTE

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026044-DE
Reçu le 07/07/2026

Par délibération du 25 Juin 2003, le Comité syndical a décidé l'adhésion d'UNIVALOM au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

À la suite du renouvellement du Comité Syndical, il convient de désigner un délégué élu au CNAS.

Le président procède à un appel à candidatures :

M. Bernard ALEND se porte candidat.

En l'absence de réglementation, il convient d'appliquer le processus général de désignation des organes des collectivités territoriales. En l'espèce, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote des délibérations prévoit un scrutin à bulletin secret, uninominal à trois tours.

Par décision, à l'unanimité, ce même article L.2121-21 du CGCT permet de voter à main levée.

Le Président demande, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si le Comité accepte à l'unanimité un vote à main levée.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de voter à main levée.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PROCEDE** à la désignation d'un délégué titulaire
- **DESIGNE** M. Bernard ALEND comme représentant titulaire d'UNIVALOM pour siéger au sein du Centre National d'Action Sociale - CNAS

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Matthieu GILLI



Date de mise en ligne :

7 JUL. 2026

AR Prefecture

006-200046076-20260707-2026044-DE
Reçu le 07/07/2026